

# Assurance maladies graves en bénéfices partagés

*Une stratégie d'affaires équilibrée entre protection, rendement et fidélisation*

## Introduction

Lorsqu'un actionnaire ou une personne clé est atteint d'une maladie grave, les répercussions sur l'entreprise peuvent être considérables : interruption des activités, perte de revenus, incertitude dans la gestion. L'assurance maladie grave en **bénéfices partagés** représente une solution avantageuse pour protéger la stabilité financière de l'entreprise tout en offrant un avantage concret à l'individu assuré. Cette approche permet à la fois de gérer les risques d'affaires et de bonifier la planification personnelle de l'actionnaire ou de l'employé clé.

## Qu'est-ce que la stratégie de bénéfices partagés?

La stratégie repose sur une entente entre une **société par actions** et un **actionnaire ou collaborateur clé**, dans laquelle chaque partie assume une portion des primes d'une même police d'assurance maladies graves.

- **La société** détient la protection principale et paie les primes associées à la couverture.
- **L'actionnaire ou la personne clé** paie la portion liée à l'avenant de **remboursement flexible des primes (RFP)**, dont il est le bénéficiaire.
- Une **convention de partage de bénéfices**, rédigée par un conseiller juridique, encadre l'entente.

Ainsi, si une maladie grave est diagnostiquée, la société reçoit la prestation d'assurance. Si aucune maladie n'est déclarée pendant la durée du contrat, la personne clé peut récupérer les primes qu'elle a versées, avec un rendement très avantageux.

## Avantages pour chaque partie

Pour la société :

- Accès à des **liquidités rapides** en cas d'absence prolongée d'un collaborateur essentiel.
- Capacité à **maintenir les opérations**, embaucher un remplaçant ou racheter des actions.
- Outil de **gestion du risque corporatif**.
- Fidélisation du talent clé grâce à une stratégie avantageuse et concrète.
- Prestations **non imposables** en cas de réclamation.

Pour l'actionnaire ou la personne clé :

- Possibilité d'un **remboursement total des primes** versées si aucun diagnostic n'est posé avant l'échéance.
- **Rendement intéressant** sur les sommes investies en primes

- Avantage fiscal : le remboursement n'est pas imposable.
- Aucun impact fiscal lors du transfert des fonds.

### **Fonctionnement de la stratégie (résumé des étapes)**

1. **Souscription** : Assurance maladies graves permanente
2. **Convention** : Une convention de bénéfices partagés est signée entre les parties.
3. **Désignation des bénéficiaires** :
  - a. Prestation maladie grave : société
  - b. RFP : personne clé ou actionnaire
4. **Paiement des primes** :
  - a. Société : portion assurance et remboursement au décès (RPD) si applicable
  - b. Personne clé : portion RFP
5. **Scénarios possibles** :
  - a. **Maladie grave** : la société reçoit la prestation.
  - b. **Décès** : remboursement des primes (si RPD en vigueur).
  - c. **Aucune maladie** : remboursement du RFP à l'échéance.

### **À qui s'adresse cette solution?**

Cette stratégie est idéale pour :

- Les **sociétés par actions** souhaitant protéger leur stabilité financière.
- Les **actionnaires** et **employés clés** ayant un rôle déterminant dans la réussite de l'entreprise.
- Les organisations à la recherche de **solutions de fidélisation hautement avantageuses**.
- Les individus souhaitant récupérer leur investissement si le risque ne se réalise pas.

### **Conclusion**

L'assurance maladie grave en bénéfices partagés est :

- Une **solution gagnant-gagnant** pour l'entreprise et la personne assurée.
- Un outil de **gestion du risque et de fidélisation**.
- Une stratégie **souple, fiscalement avantageuse et hautement performante**.

Elle combine protection corporative et planification financière individuelle dans une approche claire, efficace et durable.

---

#### **Pour nous contacter :**

Courriel : [strategies@c2sf.com](mailto:strategies@c2sf.com)

Site Web : [www.c2sf.com](http://www.c2sf.com)

Québec & Montréal